

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires

Comité de pilotage forêt de protection

Jeudi 21 octobre 2021 – 10h





ORDRE DU JOUR:

- Un rappel sur ce qu'est une forêt de protection
- Le périmètre validé pour le massif de Montmorency,
- Les prochaines étapes du classement
- Temps d'échanges

RAPPEL DE CE QU'EST UN CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION

OBJECTIF DU PROJET:

Créer et instaurer une servitude d'utilité publique de protection d'un massif boisé (SUP A7)

Statut de « forêt de protection »:

- ✓ protection la plus forte pour une forêt approuvée par décret du Conseil d'Etat,
- ✓ garantie du maintien de l'intégrité de la forêt

Art. L.141-1 du Code forestier:

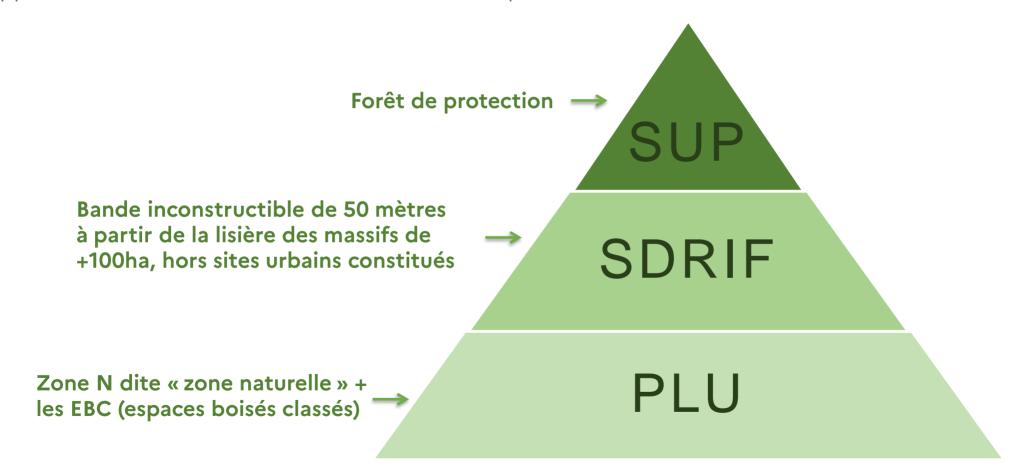
« Peuvent être classés comme forêt de protection, pour cause d'utilité publique, après enquête publique [...] : les bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations; les bois et forêts situés dans les zones où leur maintien s'impose soit pour des raisons écologiques, soit pour le bienêtre de la population. »

• Art. L.141-2 du Code forestier:

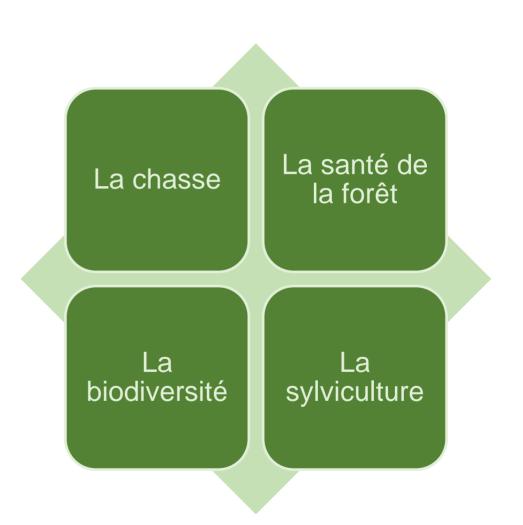
« Le classement en forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation où la protection des boisement. »

Qu'est ce qu'on créée?

Une nouvelle hiérarchie des normes de protection des espaces boisés et forestiers, opposable à tous les documents d'urbanisme et supra-communaux



Le statut de forêt de protection n'édicte pas de règles au titre de:



Quel impact réglementaire?

Défrichement interdit:

• Exhaussement, construction, déblais, remblais sont interdits

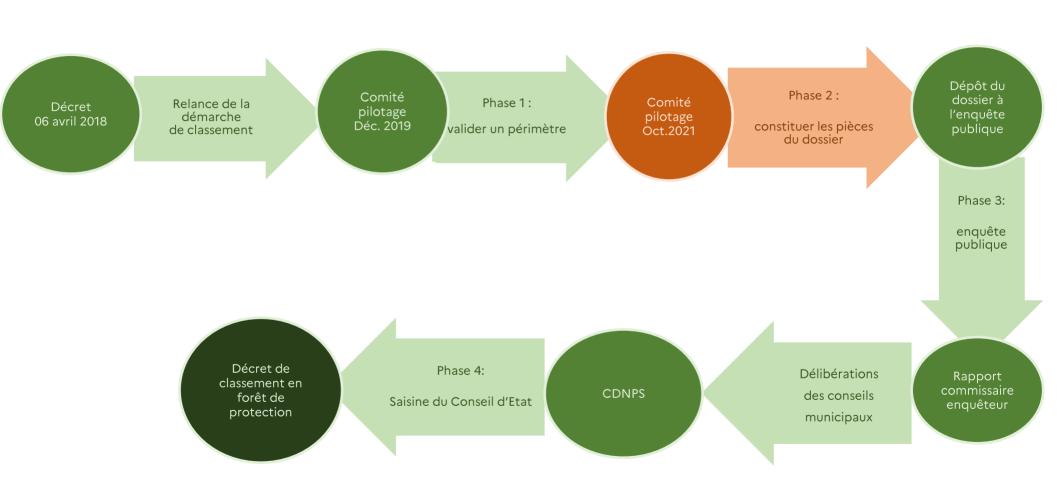
Coupe de bois et travaux en forêt

- Les propriétaires forestiers qui n'ont pas de document de gestion devront obtenir une autorisation pour toute coupe de bois;
- Les coupes non prévues dans les documents de gestion sont soumises à autorisation préfectorale

Phase transitoire de 15 mois

- Une phase transitoire de 15 mois couvrant la période d'enquête publique et la saisine du Conseil d'Etat;
- Toute demande de coupe, de travaux ou de défrichement sera soumis à autorisation préfectorale;
- Les coupes prévues dans les documents de gestion seront autorisées.

Où en est-on dans la procédure de classement?



PROCEDURE DE CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION DE MONTMORENCY

OBJECTIF DU PROJET

Créer et instaurer une servitude d'utilité publique de protection d'un massif boisé (SUP A7)

Phase 1 du projet : valider un périmètre

- Rencontrer tous les partenaires pour présenter la démarche de classement et connaître leurs attentes:
 - o les institutionnels et les collectivités,
 - o Les chambres consulaires,
 - Les carriers,
 - Les associations de protection de l'environnement,
 - o Les opérateurs d'énergie, les syndicats d'assainissement et de gestion de l'eau potable
- Aller sur le terrain et cartographier les espaces boisés qui pourraient être couverts par la servitude d'utilité publique Forêt de protection.

Phase 2 du projet: Constituer le dossier de classement

- Identifier les propriétaires des parcelles à classer;
- Constituer le dossier d'enquête publique:
 - o Le procès-verbal de reconnaissance des bois et forêts,
 - La notice explicative,
 - L'état parcellaire et les plans parcellaires

Phase 3 du projet: Enquête publique

- Notifier à tous les propriétaires
- Veiller et procéder à l'affichage supplémentaire si retour de la notification avec mention domicile inconnu
- Rapport du commissaire enquêteur,
- Mémoire en réponse du Préfet
- Délibérations des conseils municipaux,
- Avis de la CDNPS sur le projet de classement, le rapport du commissaire enquêteur et les délibérations des conseils municipaux

Phase 4 du projet: Publier un décret de classement en forêt de protection de Montmorency

Dossier de synthèse à l'issue de l'enquête publique; Transmission au Ministre en charge des forêts Saisine du Conseil d'Etat.

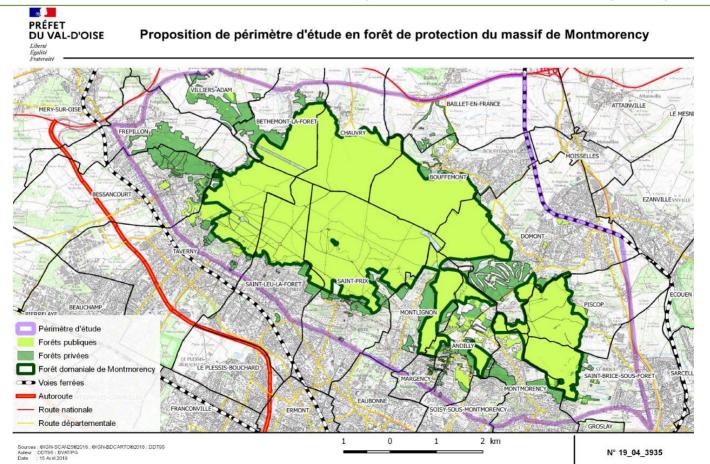


Publication d'un décret en Conseil d'Etat

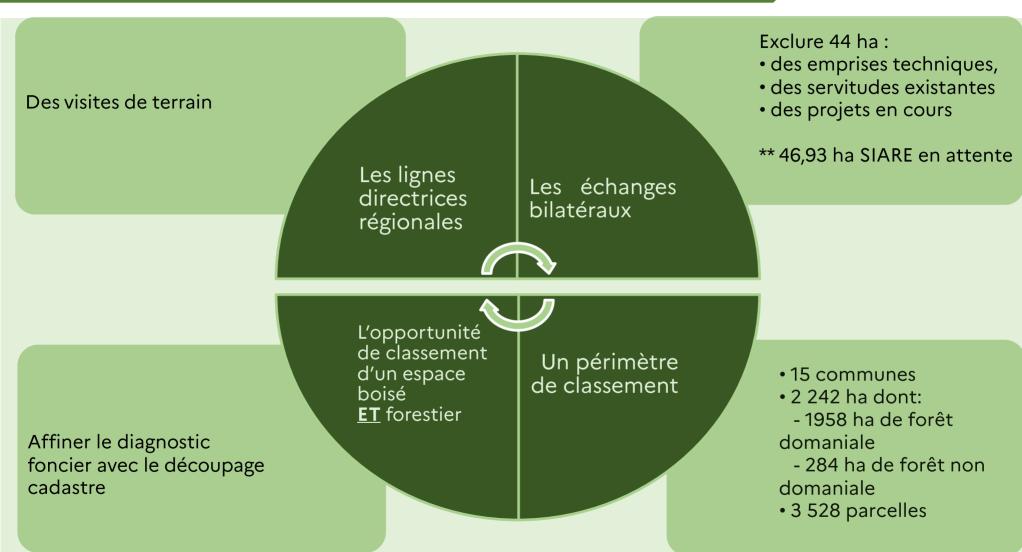
LE PERIMETRE DE FORET DE PROTECTION

Périmètre d'étude présenté en décembre 2019

Périmètre potentiel sur 18 communes, Une superficie potentielle de 2 549 ha = 539 ha de forêts privées + 2010 ha de forêts publiques

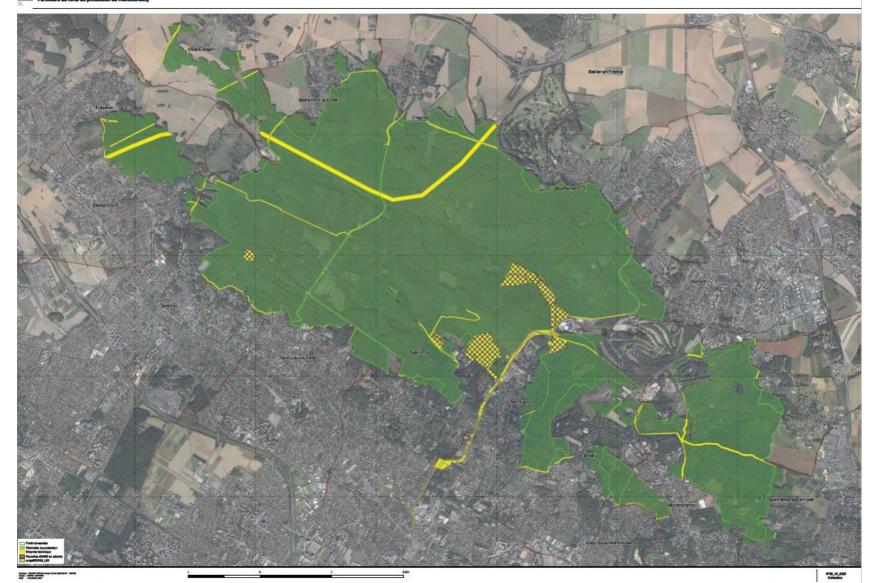


Méthode utilisée pour définir le périmètre:



Répartition du périmètre de protection par commune:

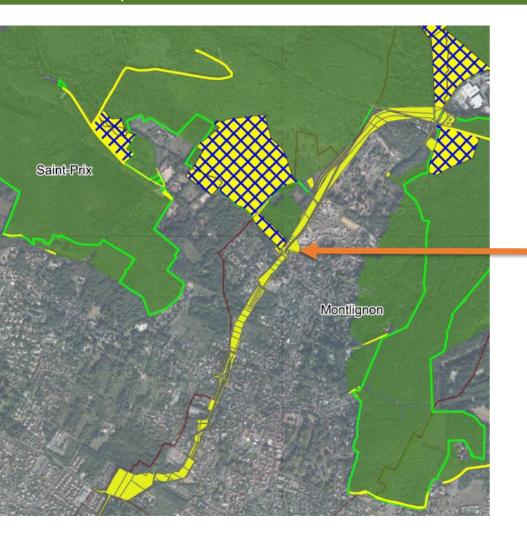
| COMMUNES | SUPERFICIE | NOMBRE PARCELLES |
|---------------------|------------|------------------|
| Andilly | 88,14 | 443 |
| Bessancourt | 51,02 | 645 |
| Bethemont-la-forêt | 163,68 | 152 |
| Bouffémont | 227,45 | 38 |
| Chauvry | 228,63 | 121 |
| Domont | 167,05 | 52 |
| Frepillon | 36,82 | 601 |
| Montlignon | 112,41 | 180 |
| Montmorency | 37,91 | 69 |
| Piscop | 134,07 | 59 |
| St Brice sous forêt | 104,52 | 326 |
| St Leu la forêt | 162,53 | 49 |
| St Prix | 470,65 | 176 |
| Taverny | 203,83 | 189 |
| Villiers Adam | 53,24 | 428 |
| 15 communes | 2242 | 3528 |







Les emprises techniques / et les servitudes existantes

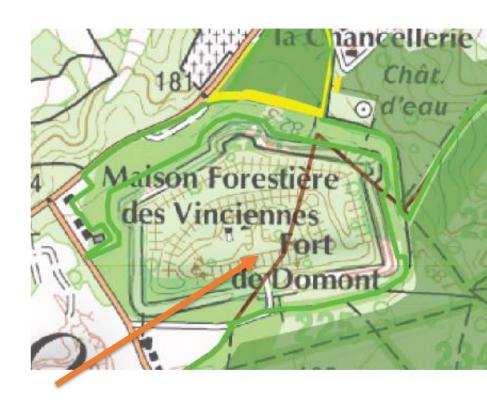


Le projet de déviation de la RD909



Les bois relictuels éloignés et déconnectés du massif principal





Les Forts pour permettre leur valorisation patrimoniale

Qu'est ce qu'on a pris en compte?

Des limites forestières:

- cohérentes,
- facilement identifiables
- visibles dans l'espace

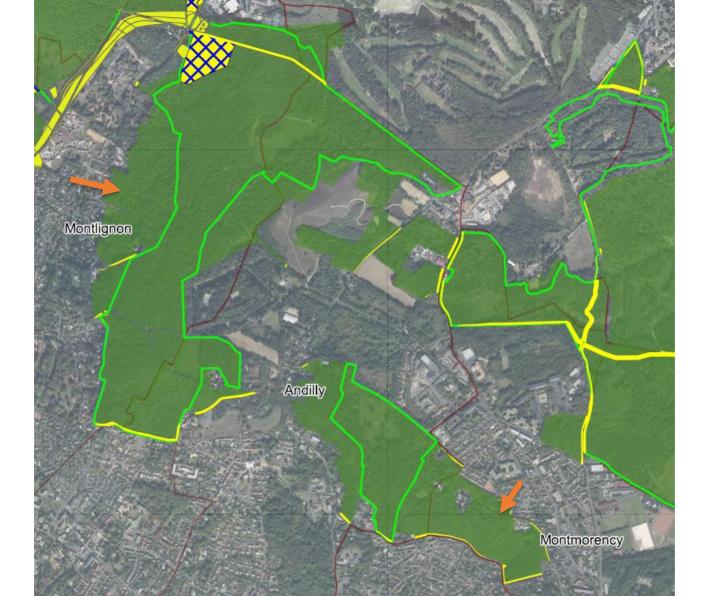


Qu'est ce qu'on a pris en compte?

Un périmètre de protection qui inclut la forêt domaniale et intègre les bois connexes non domaniaux







Qu'est ce qui n'est pas encore décidé?

Les projets aménagements hydrauliques du SIARE qui pourraient être réalisés en forêt domaniale





LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET ET ATTENDU DES PARTENAIRES

Phase 2:

Jusqu'au 1er trimestre 2022

CONSTITUER LES PIECES DU DOSSIER:

- Travail d'identification des propriétaires pour élaborer le dossier parcellaire,
- Rédiger le procès verbal des bois et forêts et la notice explicative

Phase 3:

2ème trimestre 2022

ENQUETE PUBLIQUE

- Sollicitation des communes pour les mesures de publicités et d'affichage sur les panneaux, la réception et le retour des registres d'enquêtes, les permanences du commissaire enquêteur, les certificats d'affichage...
- Rédaction du mémoire en réponse du Préfet
- Délibération des conseils municipaux
- Consultation de la CDNPS

Phase 4:

Fin 3^{ème} trimestre 2022

DEMANDE DE PUBLICATION D'UN DECRET DE CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION

- Rédaction du procès verbal de synthèse
- Saisine du Ministre en charge des forêts

Solliciter les communes pour avoir un référent « enquête publique »

Temps d'échanges

MERCI DE VOTRE ATTENTION

